Image not found or type unknown

Les mentions du bulletin de paie évoluent

Fiche pratique publié le **20/06/2018**, vu **1543 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

es modèles de bulletins de paie, fixés par arrêté, sont modifiés pour tenir compte des évolutions législatives récentes conduisant, notamment, à la suppression des cotisations salariales maladie et chômage et, à compter du 1er janvier 2019, à la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

Le bulletin de paie des salariés cadres et non cadres fait donc l'objet de modifications en 3 étapes, dont les logiciels de paie devront tenir compte :

- à compter du 13 mai 2018, pour prendre en compte la suppression des mentions du taux et de la valeur de la cotisation salariale maladie, à l'exception de celles relatives à la cotisation spécifique à l'Alsace Moselle ;
- à compter du 1er octobre 2018, pour adapter le modèle de bulletin de paie à la suppression totale de la cotisation salariale d'assurance chômage ;
- à compter du 1er janvier 2019, pour permettre la mention du prélèvement à la source de l'IR, avec l'ajout de la mention « net à payer avant impôt sur le revenu » et les informations relatives au prélèvement à la source de l'IR : base, taux personnalisé/taux non personnalisé, montant de l'impôt (valeur).

Une mention nouvelle visant à préciser « l'évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie », établie en rapport avec la hausse de la CSG de 1,7 point, est également renseignée sur les bulletins de paie.

Source : A. 9 mai 2018 : JO 12 mai 2018

Mentions obligatoires d'une fiche de paie

Saisir le Conseil de Prud'hommes

Image not found or type unknown

TÉLÉCHARGER

Articles sur le même sujet :

- Saisir le Conseil de Prud'hommes NOUVEAU
- Sanctionner un salarié
- Licencier un salarié pour faute
- Donner sa démission
- Modifier un contrat de travail
- Gérer une période d'essai

- Exemple de fiche de paie
- Contestation d'une fiche de paie : procédure

- Fixation du salaire : règles à suivre
- Peut-on fixer une rémunération différente pour des salariés effectuant le même travail ?
- Temps de travail effectif : définition
- Rémunération des heures supplémentaires
- Heures supplémentaires et repos compensateur
- Les différentes primes salariales
- Suppression d’une prime : conditions
- Charges sociales liées à l’embauche
- Heures supplémentaires exonérées : quand ?
- Comment s’acquitter des charges sociales ?
- Quelles sont les charges sociales prélevées sur les salariés d’une entreprise ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés